

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2016

---

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3748)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD84

présenté par  
Mme Gaillard, rapporteure

-----

### ARTICLE 33 A

Supprimer l'alinéa 12.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette disposition est inutile dans la mesure où, lorsqu'un contrat est arrivé à échéance, les contractants retrouvent par définition leur liberté.